

**Province de Namur**  
**Arrondissement de Dinant**  
**Commune de Vresse-sur-Semois**

# **AVIS – DEPOT D'UN PROJET** **DE PACTE DE MAJORITE**

Je soussigné, Sylvain BOSSART, Directeur général de la Commune de Vresse-sur-Semois, déclare avoir reçu en date du 6 novembre 2024, le projet de pacte de majorité présenté par le groupe politique : « Ensemble pour une Commune Dynamique » (ECD).

Conformément à l'article L1123-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, j'ai effectué le contrôle des mentions qui rendent le pacte provisoirement recevable.

Sous réserve de contestation, je puis attester que :

- Le projet de pacte a été déposé avant le deuxième lundi du mois de novembre (lundi 11 novembre 2024) qui suit les élections ;
- Le projet de pacte contient l'indication des groupes politiques qui y sont parties ;
- Le projet de pacte contient l'indication du Bourgmestre, des Echevins et du Président du CPAS pressenti ;
- Le projet de pacte est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège ;
- Le projet de pacte respecte la mixité sexuelle (il présente un tiers minimum de membres du même sexe. Pour l'application du plafond visé à l'alinéa 3, tout nombre décimal est porté à l'unité supérieure lorsque la décimale est supérieure à 5).  
⇒ Calcul exact pour la Commune de Vresse-sur-Semois : 2 femmes/hommes au minimum.

Les personnes y désignées pour composer le futur Collège communal sont les suivantes :

| <b><i>Identité</i></b>           | <b><i>Mandat</i></b>          |
|----------------------------------|-------------------------------|
| <b>ALLARD Arnaud</b>             | Bourgmestre                   |
| <b>DOUNY Romane</b>              | 1 <sup>ère</sup> Echevine     |
| <b>MAROIT Isabelle</b>           | 2 <sup>ème</sup> Echevine     |
| <b>THERET Yves-Marie</b>         | 3 <sup>ème</sup> Echevin      |
| <b>LIEGEOIS-SOENEN Véronique</b> | Présidente du CPAS pressentie |

L'adoption de ce pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal du 2 décembre 2024 prochain.

La recevabilité ne sera toutefois tranchée que par le Conseil communal lui-même et, le cas échéant, par l'autorité de tutelle ou le Conseil d'État.

Le projet de pacte de majorité peut être consulté à l'Administration communale de Vresse-sur-Semois, Rue Albert Raty 112 à 5550 VRESSE-SUR-SEMOIS du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

***Publié le 7 novembre 2024***



**Le Directeur général,  
Sylvain BOSSART**